



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/618[✓]
S/21863
10 octobre 1990

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Points 23 et 35 de l'ordre du jour
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 10 octobre 1990, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration faite le 9 octobre 1990 par le porte-parole du Ministère algérien des affaires étrangères suite au massacre perpétré par les forces d'occupation israéliennes contre des civils palestiniens sur l'esplanade de la Sainte Mosquée d'El-Aqsa.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23 et 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires a.i.

(Signé) Amar BENDJAMA

2p.

ANNEXE

Déclaration faite le 9 octobre 1990 par le porte-parole
du Ministre algérien des affaires étrangères

L'Algérie tout entière s'incline, avec douleur et respect, devant la mémoire des nouveaux martyrs de la cause palestinienne, des Palestiniens innocents, victimes de la tuerie organisée sur l'esplanade de la Mosquée d'El-Aqsa, troisième Lieu saint de l'Islam.

C'est une tuerie préméditée, qui révolte les peuples arabes et musulmans et interpelle à nouveau la conscience universelle, sur la longue liste des crimes commis quotidiennement par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien dans sa patrie occupée.

Le fait d'accuser les victimes mêmes de la tuerie d'El Qods d'une prétendue volonté de détourner l'attention de la crise du Golfe relève du cynisme et de l'arrogance extrêmes.

En vérité, l'impunité de l'entreprise de liquidation du peuple palestinien tient d'une part à l'incapacité avérée du monde arabe à surmonter ses divisions et à resserrer ses rangs en vue de la défense de la cause palestinienne sacrée. Elle tient d'autre part du fait que les dirigeants sionistes estiment pouvoir compter aussi sur la passivité ou l'impuissance d'une partie de la communauté internationale, comme ils se sentent forts de la complaisance bienveillante ou du puissant soutien d'une autre partie de cette même communauté.

L'Algérie appelle pressamment le Conseil de sécurité à mobiliser les efforts et les ressources des Nations Unies en vue d'assurer de toute urgence la protection des civils palestiniens et d'imposer enfin l'application des résolutions des Nations Unies pour un règlement juste et durable de la question palestinienne.

Au moment où l'accent est mis sur l'émergence d'un nouvel ordre politique international, fondé sur la coopération au sein des Nations Unies en faveur du droit des Etats et des peuples, et à ce moment même où les Nations Unies s'emploient intensément à faire appliquer les résolutions relatives à la crise du Golfe, la tragédie d'El Qods offre au Conseil de sécurité l'occasion de marquer concrètement une volonté commune, sincère et forte de faire prévaloir, partout et sans exclusive, le respect du droit international.
